

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des finances,  
du budget et de la fonction publique

Papeete, le 14 JUIN 2018

n° 73-2018

RAPPORT

Document mis  
en distribution

Le 14 JUIN 2018

relatif à un projet de délibération portant modification n° 1  
du budget des comptes spéciaux formalisant le report des  
crédits de paiement sur la gestion 2018,

présenté au nom de la commission de l'économie, des  
finances, du budget et de la fonction publique,

par Monsieur le représentant Marcelin LISAN

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3623/PR du 6 juin 2018, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification n° 1 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2018.

Conformément à l'article 21 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, le présent projet de délibération formalise l'état dressé par l'ordonnateur le 1<sup>er</sup> mars 2018 relatif au report sur 2018 des reliquats de crédits de paiement 2017 pour le compte spécial « Fonds pour le développement du tourisme de croisière » (FDTC).

**DÉPENSES**

Le report sur l'exercice 2018 du reliquat non consommé des crédits de paiement de 2017 s'élève à 189 157 589 F CFP.

Avec ce report, l'enveloppe des crédits de paiement consacrée en 2018 aux programmes d'investissement s'établit au 14 mars 2018 à 314 157 589 F CFP (dont 125 000 000 F CFP inscrits au budget primitif 2018). Ces moyens concernent principalement :

- l'aménagement de pôles de débarquement sur Fakarava (140 millions F CFP) ;
- les opérations d'équipements et d'aménagements touristiques divers (42,7 millions F CFP) ;
- l'aménagement du ponton de Vaitape à Bora Bora (40 millions F CFP) ;
- l'aménagement du débarcadère de Vairao (35 millions F CFP).

**RECETTES**

Les crédits de paiement reportés pour un montant de 189 157 589 F CFP sont financés par l'excédent d'investissement cumulé de 119 157 589 F CFP et par un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement d'un montant de 70 000 000 F CFP.

\*  
\* \*

*Examiné en commission le 14 juin 2018, le projet de délibération portant modification n° 1 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2018 a recueilli un vote favorable des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LE RAPPORTEUR

Marcelin LISAN

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF1820667DL-4

**DÉLIBÉRATION N° 2018-34/APF**

**DU 21 JUIN 2018**

portant modification n° 1 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2018

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT modifiée du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2017-115 APF du 7 décembre 2017 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2018 ;

Vu l'arrêté n° 1077 CM du 6 juin 2018 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2749/2018/APF/SG du 11 juin 2018 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 73-2018 du 14 juin 2018 de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 21 juin 2018 ;

**A D O P T E :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les recettes extraordinaires du budget du Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) pour l'exercice 2018 sont modifiées comme suit :

Chapitre	Article/Ligne budgétaire	Intitulé	En +	En -
951	001 106 8	GESTION FINANCIÈRE		
		Résultat d'investissement reporté	119 157 589	
		Excédents de fonctionnement capitalisés	70 000 000	
		<b>Total chapitre 951</b>	<b>189 157 589</b>	<b>0</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>189 157 589</b>	

**Article 2.-** Le report sur l'exercice 2018 des reliquats de crédits de paiement délégués restant à employer au 31 décembre 2017, selon le détail joint en annexe 1 à la présente délibération pour le montant de 189 157 589 XPF, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), est confirmé.

**Article 3.-** Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

  
Béatrice LUCAS

*La présidente de séance,*

  
Sylvana PUHETINI

ETAT DES CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2017 ET REPOTES A LA GESTION 2018 - FDTC

CHAPITRE	SOUS-CHAPITRE	N° AP	DÉSIGNATION	MONTANT CP REPOTES
904	90401	1.2016	Aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava	140 000 000
		2.2016	Équipements et aménagements touristiques - 2016	1 944 708
		1.2012	Équipements et aménagements touristiques	10 776 867
		1.2015	Construction d'un fare manihinihi à Paopao	6 515 114
		1.2017	Aménagement du débarcadère de Paopao	10 000 000
		2.2017	Aménagement du débarcadère de Vairao	4 920 900
		3.2017	Aménagement débarcadère de Papetoai	10 000 000
		4.2017	Équipements et aménagements touristiques - 2017	5 000 000
	Total 90401		EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	189 157 589
Total 904			TOURISME	189 157 589
Total général				189 157 589